

Varonis : La protection des données, Les nouvelles règles communautaires
Internet

Posté par : JulieM

Publié le : 7/2/2012 13:30:00

Varonis Systems a accueilli favorablement la possible révision du cadre juridique européen concernant [la protection des données pour les entreprises](#) - ainsi que son plan d'actions qui comprend la notification immédiate d'une violation des données à caractère personnel.

Selon les spécialistes de la gouvernance des données, ces nouvelles mesures trouveraient un équilibre parfait entre les besoins réels de confidentialité des données et la gestion de celles-ci dans l'environnement moderne de l'entreprise.

« De nombreux professionnels de la sécurité ont déjà souligné les difficultés liées à la surveillance continue de leurs données. Alors que ces craintes sont compréhensibles, il s'avère que cela peut être résolu à condition qu'une technologie adaptée soit mise en place » précise **Norman Girard**, Managing Director, Western Europe de Varonis.



Contrairement à de nombreuses applications de sécurité informatique qui ne permettent pas d'établir en temps réel « qui fait quoi avec quelles données », une solution assurant le contrôle des données structurées et non-structurées le permet.

« L'introduction d'un ensemble de normes de confidentialité applicables à l'ensemble de l'Union Européenne est attendue depuis longtemps. Bien que la mise en œuvre de ces nouvelles règles risque d'être compliquée pour certaines multinationales, il s'agit d'une avancée inévitable et souhaitable » souligne **Norman Girard**, Managing Director, Western Europe de Varonis. « Le principal enjeu lié à ces nouvelles réglementations est l'exigence pour toute entreprise d'être en mesure de prouver comment et pourquoi elles les utilisent » complète-t-il.

Ainsi, des sanctions auront un effet dissuasif pour n'importe quelle entreprise qui souhaite le meilleur pour son système de sécurité sans pour autant y attacher beaucoup d'attention.

Varonis est particulièrement sensible à la mesure qui exige des entreprises qui égarer des données personnelles, d'aviser directement les autorités de régulations - ainsi que l'ensemble des parties concernées. Selon l'expert, cette obligation est une excellente nouvelle : la nomination de responsables de la confidentialité des données va permettre d'attirer l'attention des entreprises sur ce qui est devenu un enjeu majeur à l'ère du numérique.

« L'application de ces règles aux entreprises non ressortissantes de l'Union Européenne, mais voulant offrir leurs biens et services dans l'Union, est aussi la bienvenue. Cela permettra notamment de contrebalancer les règles de bonne gouvernance en vigueur sous le régime de la loi Sarbanes-Oxley aux Etats-Unis. Il est aussi certain que ces nouvelles règles vont faire l'objet de vives critiques, mais elles vont devenir une pratique acceptée dans le paysage de la sécurité. Il s'agit d'une avancée significative pour tout le monde » conclut **Norman Girard**,

Managing Director, Western Europe de Varonis

[Pour en savoir plus les règles communautaires](#)